



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Introduction

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Le CCAS est :

- un établissement public administratif doté d'un budget spécifique,
- dépendant d'une commune et obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants (loi NOTRe du 7 août 2015),
- une personnalité juridique propre, c'est une personne morale de droit public distincte de la commune,
- géré par un Conseil d'Administration paritaire d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et des personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le Maire.

Le CCAS est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités, missions légales et facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Eléments relatifs au rapport

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au Débat d'Orientations Budgétaires des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par ladite loi concerne les CCAS.

Le présent document a pour objet de présenter, d'une part le bilan de l'exercice budgétaire 2021 (I), et d'autre part les perspectives 2022 du CCAS de la commune de Mallemort (II).

Il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de sa tenue par une délibération spécifique.

I – BILAN DE L'EXERCICE 2021

A. Résultats

a) Résultats Budgétaires de l'exercice 2021

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'Exercice
Investissement	30 461.92 €	429.90 €	30 032.02 €
Fonctionnement	224 187.90 €	190 681.78 €	33 506.12 €
Total Cumulé	254 649.82 €	191 111.68 €	63 538.14 €

b) Résultat de clôture du Budget 2021

	Résultat de clôture de l'exercice précédent (2020)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	0 €	30 032.02 €	30 032.02 €
Fonctionnement	48 257.92 €	33 506.12 €	55 506.12 €
Total Cumulé	48 257.92 €	63 538.14 €	85 538.14 €

Le résultat de clôture pour l'année 2021 se porte à 85 538.14 euros (A titre indicatif, 52 461.92 euros en 2020).

B. Eléments d'analyse des réalisations 2021

Le contexte sanitaire a continué de contraindre l'action sociale habituelle.

- ✓ Afin de permettre une continuité du service et lutter contre l'isolement des personnes âgées, la commune a maintenu son service de portage des repas à domicile, pour les adhérents du Foyer les Ecureuils et les personnes fragiles ou isolées. Le nombre de repas s'élève en moyenne à 60 repas/jour. Ce dispositif est ouvert à tous.
- ✓ Service civique : pour rappel, le CCAS de Mallemort a un partenariat avec la Mission Locale du Pays Salonais pour des raisons de proximité et de mobilité, dans la mise en œuvre de ce service.
En 2021, le contexte sanitaire n'a pas permis la mise en œuvre de ce service.
- ✓ Les aides facultatives attribuées en 2021 sont : 51 colis alimentaires, 25 bons produits frais, 17 bons combustibles.

- ✓ Colis de Noël : la distribution des colis s'est effectuée le 21 décembre à la Salle des fêtes par ordre alphabétique. Pour les seniors n'ayant pu récupérer leurs colis, une livraison spécifique a été effectuée par les services techniques. Un colis de friandises a été offert à tous les résidents des deux EPHAD de la commune. Pour l'année 2022, il est acté que la distribution soit envisagée avant Noël.
- ✓ Le Repas des anciens a été annulé en raison de la crise sanitaire et reporté pour le 6 mars le jour de la Fête des Grands-mères.
- ✓ La réouverture du foyer Les Ecureuils s'est effectuée progressivement en raison de la situation sanitaire.
- ✓ Les navettes du mardi, jeudi et vendredi ont dû être interrompues suite à la fermeture du foyer Les Ecureuils par décision communale. Elles ont repris en novembre 2021.
- ✓ Le service de téléassistance est un service très prisé et fonctionnel. Il a concerné 50 abonnés pour l'année 2021. Ce chiffre reste stable. Ce dispositif départemental permet aux personnes âgées de pouvoir conserver leur autonomie le plus longtemps possible avec le maximum de sécurité et d'améliorer leurs conditions de vie quotidienne. Le tarif est maintenu à 8 euros/mois.

Section de Fonctionnement

➤ Recettes réelles de Fonctionnement

Les recettes ont été constatées à hauteur de 224 187,90 euros (267 638,01 euros en 2020).

- L'encaissement des services de téléassistance : 4 720 euros,
- La subvention versée par la commune a représenté : 170 000 euros,
- L'encaissement de 49 404,90 euros correspond principalement à la facturation des repas des seniors,
- L'excédent de versement prescrit par le Trésor Public d'un montant de 63 euros.

➤ Dépenses réelles de Fonctionnement

Les dépenses ont été constatées à hauteur de 186 477,78 euros (215 176,09 euros en 2020).

- Le principal poste de dépenses du CCAS concerne le remboursement de mise à disposition du personnel par la commune et la fabrication des repas, soit 89 715,95 euros,
- Le minibus (navette) : 634,98 euros,
- L'achat des colis de Noël pour les personnes âgées de 70 ans et plus, soit 13 852,01 euros. Les aides facultatives (colis alimentaires, bons de combustibles, bons pour des produits frais, autres aides exceptionnelles) ont représenté la somme de 3 402,60 euros,
- Les frais des locations mobilières relatifs à la téléassistance ont été de 4 776 euros,
- Annulation du repas des anciens en raison des restrictions sanitaires.

Section d'Investissement

➤ Recettes d'investissement :

Les recettes retracent seulement des écritures d'ordre :

- Les amortissements liés à l'achat du matériel informatique (ordinateur / imprimante) : 4204.00 euros,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé soit : 26 257.92 euros.

➤ Dépenses d'investissement : 429.90 euros

II – PROJECTIONS 2022

Le contexte sanitaire connu en 2020 s'est poursuivi en 2021. En revanche, 2022 pourrait être l'année de sortie de la crise sanitaire. A cet effet, et si les conditions le permettent, certaines activités suspendues jusqu'à présent, seront reconduites.

- ✓ Reconduction du service civique : il est envisagé de continuer les missions effectuées depuis plusieurs années par les jeunes volontaires, en partenariat avec la Mission Locale du Pays Salonais. La mise en place pourrait se faire entre les mois de mai et décembre.
- ✓ Reconduction de l'opération « prévention santé séniors » en octroyant une aide de 50 euros par personne inscrite aux activités. C'est une action de prévention que le CCAS souhaite continuer de mettre en place afin que les séniors de la commune conservent leur autonomie.
- ✓ Téléassistance : Ce dispositif départemental permet aux personnes âgées de pouvoir conserver leur autonomie le plus longtemps possible avec le maximum de sécurité et d'améliorer leurs conditions de vie quotidienne. Une convention a été signée en 2020 avec le Conseil départemental qui a attribué le marché à la société Vitaris pour une durée de 3 ans. Le tarif est maintenu à 8 euros/mois.
- ✓ Reprise des animations, semaine bleue, sorties, ateliers ...
- ✓ Projet de recevoir les habitants de l'Estrechure suite aux échanges entre les 2 communes en 2019.

Section de Fonctionnement

A) En recettes de fonctionnement

La subvention municipale sera d'un montant de 170 000 euros.

Les autres recettes seront essentiellement liées à la facturation des repas aux séniors.

B) En dépenses de fonctionnement

- Mise à disposition du personnel : 89 715.95 euros
- 2 agents à 100% :
- 1 agent à 40%
- 1 agent à 19%

En 2021, 68 280 euros ont été refacturés au foyer pour les 11 380 repas pris par les seniors.

- Les aides seront envisagées à hauteur de 7 100 euros,
- Le transport sera autour de 13 500 euros,
- Les « fêtes et cérémonies » envisagées pour 30 000 euros,

Section d'Investissement

A) En dépenses d'investissement :

Peu de projets d'investissement. Il s'agit de reconduire des projets prévus en 2020 mais non réalisés.

- ✓ Achat d'un bureau pour la caisse enregistreuse de la régie CCAS, il est prévu d'étudier avec un fournisseur l'harmonisation d'un nouveau mobilier,
- ✓ Achat d'une enceinte avec micro et télévision pour une meilleure écoute dans les animations diverses organisées par le foyer et les jeunes du service civique,
- ✓ Prévoir un espace dédié au CCAS.

B) En recettes d'investissement :

- ✓ Les recettes proviendront des amortissements du mobilier divers et de l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068).

Conclusion :

L'année 2021 a encore connu les répercussions sociales liées à la pandémie. Une sortie de crise est annoncée pour l'année 2022 qu'il convient d'évoquer avec la plus grande prudence. Le CCAS de la Commune de Mallemort devrait reprendre normalement son activité habituelle.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le



ID : 013-261301238-20220328-2022_001-DE